

28 February 1968

AUROVILLE CHARTER

- 1) Auroville belongs to nobody in particular.
Auroville belongs to humanity as a whole.
But to live in Auroville one must be the willing servitor of the Divine Consciousness.
- 2) Auroville will be the place of an unending education, of constant progress, and a youth that never ages.
- 3) Auroville wants to be the bridge between the past and the future.
Taking advantage of all discoveries from without and from within, Auroville will boldly spring towards future realisations.
- 4) Auroville will be a site of material and spiritual researches for a living embodiment of an actual human unity.

28. 2. 68

Charte d'Auroville

- 1) Auroville n'appartient à personne en particulier. Auroville appartient à toute l'humanité dans son ensemble.
Mais pour séjourner à Auroville, il faut être le serviteur volontaire de la Conscience Divine
*
- 2) Auroville sera le lieu de l'éducation perpétuelle, du progrès constant et d'une jeunesse qui ne vieillit point.
*
- 3) Auroville veut être le pont entre le passé et l'avenir.
Profitant de toutes les découvertes extérieures et intérieures, elle veut hardiment s'élancer vers les réalisations futures.
*
- 4) Auroville sera le lieu des recherches matérielles et spirituelles pour donner un corps vivant à une unité humaine concrète.

